

Informations aux familles

>Le gouvernement a décidé de la réouverture des écoles mais dans de nouvelles conditions et de manière progressive.

- 11 mai : pré-rentrée de tous les enseignants
- A partir du 12 mai : rentrée progressive des élèves selon les modalités retenues ci-dessous.

>Priorité d'accueil

- Les enfants des personnels soignants, des enseignants et des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire. **Ils seront accueillis tous les jours de la semaine, y compris le 11 mai.**

- Le nombre d'enfants par groupe devra être inférieur à 15 (10 pour les maternelles).

>Objectifs

- Éducation des enfants au respect des règles sanitaires et sociales
- Accompagnement pédagogique individualisé des élèves

>Points et horaires d'entrée et de sortie

- Du 11 au 25 mai et possibilité de les modifier pour certaines classes à partir du 25 mai.
- Conditions ? Sens de circulation ?

>Conditions d'accueil

- Interdiction de pénétrer à l'intérieur de l'école pour les familles
- Demi-pension organisée dans le respect des contraintes sanitaires
- Organisation des récréations (structures, ballons et jeux avec contacts interdits). En cas de pluie, elles auront lieu en classe (pas de regroupements d'élèves sous le préau).
- Dans les classes : distanciation, déplacements limités, pas de regroupement
- Dans les couloirs : sens de circulation, pas de rangs deux par deux, limitation des déplacements au strict nécessaire
- Accès aux sanitaires régulés
- Les adultes de l'école porteront un masque et veilleront au respect des règles de distanciation physique et des gestes barrière. Le port de masque est facultatif pour les enfants de l'élémentaire, proscrit pour les enfants de maternelle

>Gestes barrière mis en place

- Se laver régulièrement les mains :
 - A l'arrivée dans l'école ;
 - Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
 - Avant et après chaque repas ;
 - Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
 - Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
 - Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

>Rôle des parents

- rôle actif dans le respect des gestes barrière (*explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, ...*)
- surveillance de l'apparition de symptôme chez leur enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte à l'école (la température doit être inférieure à 37,8°C)
- respecter les horaires pour éviter les rassemblements au temps d'accueil et de sortie

> **En cas de symptômes évocateurs chez un élève** (toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.), il sera isolé dans une pièce avec un masque. Les parents/responsables légaux seront contactés pour venir chercher l'élève en respectant les gestes barrière. La pièce sera désinfectée.

>**En cas de test positif**

- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école.
- Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

>**Situations possibles pour votre enfant**

Au regard de cette organisation et de la progressivité de la reprise des classes, 2 situations sont possibles pour votre enfant à partir du 12 mai :

1. La classe de votre enfant reprend (Le Mans : GS, CP et CM2). Vous avez 2 possibilités :
 - 1.1 - Vous décidez de le garder à la maison. Vous êtes alors responsable de l'instruction à domicile.
 - 1.2 - Vous souhaitez que votre enfant reprenne l'école. Il sera alors scolarisé à mi-temps (ex : les lundis et les mardis) et à la maison (ex : jeudi et vendredi) avec du travail donné par son enseignant.
2. La classe de votre enfant ne reprend pas. Il bénéficie de la continuité pédagogique à distance avec son enseignant jusqu'à la reprise de la classe le 25 mai.

Nous sommes conscients des efforts que les modalités de cette reprise demandent à chacun et vous sommes reconnaissants de votre engagement dans le respect de cette organisation.

Le directeur / La directrice ou l'enseignant(e)